

# FACADES : ravalement

Soumis à autorisation suite à délibération du 20/06/2014

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

## Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- Déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- Déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*
  
- Formulaire rempli, daté et signé  
Cerfa téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  
- Plan de masse en localisant les façades concernées par les travaux
  
- Photos en couleur de toutes les façades existantes concernées par les travaux
  
- Descriptif précis des travaux en précisant les matériaux et les teintes utilisés pour chaque élément de façade (fournir le nuancier et les références des teintes projetées)
  
- Attestation du respect du référentiel thermique

Attestation téléchargeable sur le site Grand Chambéry (fiche pédagogique n°3)  
<https://www.grandchambery.fr/2823-fiches-pedagogiques-du-plui-hd-et-attestation.htm>

## \*\*\*Si isolation extérieure

- Fournir une coupe sur façade avec intégration de l'isolation
- Préciser ce projet d'isolation dans le cadre descriptif des travaux du formulaire

## \*\*\*Si secteur sauvegardé (centre ancien) :

- La suppression des réseaux en façade est obligatoire
- Fournir un descriptif précis du mode opératoire
- Plans précis et cotés de toutes les façades (éléments patrimoniaux ou pas)

\*\*\*pas d'enduit rustique, pas d'enduit écrasé (prescription sur toute la commune)

## Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

## Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

## Liste donnée à titre d'information